



Quand c'est **chez soi** qu'on se sent le mieux

Guide de l'assurance de soins de longue durée du RAEO

L'assurance de soins de longue durée du RAEO est établie par Assurance-Vie ACE INA.

Le Guide de l'assurance de soins de longue durée du RAEO donne un sommaire des caractéristiques importantes du régime. Ce n'est pas un contrat. Une fois sa proposition acceptée, le membre reçoit un contrat complet énonçant toutes les dispositions du régime. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.

Table des matières

Les soins de longue durée : un dilemme	2
La solution du RAEO	2
Qu'est-ce que les soins de longue durée et quand en ai-je besoin?	3
Où peut-on me donner des soins de longue durée?	4
Genres de soins de longue durée	4
Coût des soins de longue durée	5
L'assurance de soins de longue durée du RAEO	6
Prestation pour soins à domicile	6
Service de relève	6
Coordonnateur des soins	7
Qui peut demander l'assurance?	7
Admissibilité aux prestations	7
Délai d'attente	8
Exonération de la prime	8
Police libérée à 100 ans	8
Renouvellement garanti	8
Rabais pour conjoint	8
Primes mensuelles	9
Transférabilité	10
Avantages fiscaux	10
Personne déléguée	10
Exclusions et restrictions	11
Demande d'assurance	11
Foire aux questions	12

Les soins de longue durée : un dilemme

Nous le savons tous, grâce aux progrès de la médecine et à de meilleures habitudes de vie, les Canadiennes et les Canadiens vivent plus longtemps.

Le vieillissement de la population apporte une pression croissante sur le système de santé et les services connexes. Plus les gens vivent vieux, plus ils risquent d'avoir un jour besoin d'aide pour leurs soins personnels en raison de problèmes physiques ou de troubles cognitifs. D'après les études réalisées, près de la moitié de la population actuelle aura besoin de soins de longue durée quelconques. Bien que ce soit surtout les personnes âgées qui en ont besoin, les personnes plus jeunes ne sont pas entièrement à l'abri.

***Présentement, 12 % de la population a plus de 65 ans.
Dans 25 ans, ce sera 25 % de la population qui aura plus de 65 ans. ¹***

Vivre plus longtemps entraîne des frais importants en termes de soins personnels. Que ces soins soient donnés en institution ou à la maison, le coût dépasse de beaucoup ce que couvrent les provinces. Ces frais peuvent atteindre des centaines de milliers de dollars et, dans certains cas, mettre l'épargne-retraite en péril ou épuiser l'avoir personnel.

« Mon mari a eu besoin de soins de longue durée et le gouvernement n'a payé qu'une petite partie des frais. Nous avons pu survivre mais nos finances, c'est une autre histoire. »

La solution du RAEO

L'assurance de soins de longue durée du RAEO vous procure une prestation journalière si vous êtes incapable de prendre soin de vous et avez besoin d'aide à la maison. Cette assurance, qui vise exclusivement les soins à domicile, vous aide à demeurer chez vous.

L'assurance de soins de longue durée du RAEO est offerte à tout le personnel du secteur de l'éducation en Ontario, à leurs conjoints et aux autres membres de la famille admissibles âgés entre 20 et 75 ans inclusivement. Les membres de la famille admissibles sont les enfants (et leurs conjoints), les frères et sœurs (et leurs conjoints) et les parents.

Malheureusement, il arrive fréquemment que les gens pensent aux soins de longue durée trop tard : lorsqu'eux-mêmes ou un membre de leur famille en ont besoin. Planifier d'avance permet de protéger vos économies, de ménager vos proches et de vieillir en toute quiétude. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier.

Définition des soins de longue durée

Par soins de longue durée, on entend les soins personnels et l'aide qui vous sont nécessaires si vous souffrez d'un problème physique chronique, l'arthrite par exemple ou une paralysie à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC), ou d'une déficience cognitive attribuable au vieillissement. Les soins de longue durée visent à **aider** plutôt qu'à **soigner**. Les soins de longue durée diffèrent des soins de courte durée qui eux représentent les traitements reçus d'un médecin ou d'un hôpital pour un problème médical temporaire, un bras cassé par exemple.

Quand ai-je besoin de soins de longue durée?

Nous prenons de nombreuses fonctions quotidiennes comme allant de soi. L'âge, la maladie ou l'invalidité peuvent limiter notre aptitude à accomplir des fonctions courantes. Les soins de longue durée procurent l'aide nécessaire aux activités de la vie quotidienne (AVQ).

- Se laver :** Se laver dans la baignoire ou sous la douche, ou faire sa toilette à l'éponge.
- S'habiller :** Mettre ou retirer ses vêtements.
- Se servir des toilettes :** Se rendre à la toilette de façon sécuritaire, en revenir et accomplir les fonctions d'hygiène de base.
- Manger :** Se nourrir, y compris saisir des ustensiles, porter les aliments à la bouche, s'essuyer les mains et le visage après le repas.
- Se déplacer :** Prendre place dans un lit, sur une chaise ou dans un fauteuil roulant et s'en lever.
- La continence :** Maîtriser les fonctions de défécation et de miction ou maintenir un niveau raisonnable d'hygiène personnelle si l'on est incapable de maîtriser l'une ou l'autre fonction.

Des personnes peuvent s'acquitter des activités de la vie quotidienne sans aide et avoir besoin de soins en raison d'une déficience cognitive, la maladie d'Alzheimer par exemple. Au Canada, plus de 250 000 personnes de 65 ans et plus souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence connexe. On estime que ce nombre triplera d'ici 2031². Ces personnes auront besoin de supervision, tant pour leur propre sécurité que pour celle de ceux qui les entourent.

« Ma femme a besoin de supervision 24 heures sur 24. Je veux la garder à la maison, mais cela commence à affecter ma santé. »

Où peut-on me donner des soins de longue durée?

En règle générale, les soins à domicile sont dispensés chez vous par une agence de soins à domicile. Selon vos besoins, les soins peuvent être prodigués par un professionnel de la santé ou par une aide ménagère. L'assurance de soins de longue durée du RAEO est une assurance pour soins à domicile. Elle prévoit aussi des soins dans un centre de jour pour adultes.

Genres de soins de longue durée

Il existe trois types de soins de longue durée :

- Soins personnels :** Les soins et l'aide dispensés aux personnes qui ont besoin d'aide pour accomplir au moins une des AVQ telles que manger, se laver et s'habiller. On inclut parfois ici des services comme préparer des repas et faire la lessive.
- Surveillance :** La surveillance et la supervision d'une personne souffrant d'une déficience cognitive, s'assurer qu'elle suit sa médication et les autres soins prévus dans un milieu sécuritaire et contrôlé.
- Soins spécialisés :** Les soins dispensés par un professionnel de la santé qualifié, par exemple une infirmière ou un thérapeute. Les soins peuvent aller des soins infirmiers (ex. traitement de blessures) aux thérapies (ex. physiothérapie, orthophonie) selon l'état de santé.

La majorité (88 %) des soins de longue durée nécessaires tombent dans les catégories soins personnels et surveillance. Les soins spécialisés ne représentent que 12 % des soins de longue durée³.

« C'est avec ma famille et mes amis que je me sens le mieux. Si jamais j'ai besoin de soins de longue durée, je veux demeurer chez moi, où je suis le plus à l'aise. »

Coût des soins de longue durée

Les régimes provinciaux d'assurance maladie couvrent certains soins de longue durée. Les conditions et les soins couverts varient selon la province. L'admissibilité est établie en fonction d'une évaluation médicale et financière et les services couverts par le gouvernement sont restreints aux plafonds prévus pour les soins à domicile. Dans certaines provinces, il faut avoir épuisé les autres sources de soins (famille et amis) avant d'être admissible aux soins financés par l'État.

Selon une étude effectuée en avril 1999 par le Centre for Health and Long Term Care Research, les bénéficiaires de soins à domicile ont besoin en moyenne de 151 heures de soins personnels par mois. Comme l'État plafonne les soins à domicile, vous pourriez devoir combler l'écart à vos propres frais.

Exemple : Le gouvernement de l'Ontario accorde jusqu'à 60 heures de soins à domicile par mois, laissant au bénéficiaire moyen le fardeau de payer pour 91 heures de services personnels. Comme ces services coûtent entre 21 \$ et 49 \$ l'heure en Ontario⁴, cela équivaut à des frais de 1 911 \$ à 4 459 \$ par mois, soit entre 22 932 \$ et 53 508 \$ par année.

Les régimes privés de soins de santé ne couvrent généralement pas les soins de longue durée à domicile sauf peut-être certaines sommes limitées pour des soins spécialisés, et ces soins ne comptent que pour 12 % du total des soins dispensés.

**« Mon mari a eu un accident vasculaire cérébral.
J'ai été surprise du peu que couvrait le
gouvernement pour ses soins de longue durée. »**

Les membres de la famille fournissent souvent des soins de façon informelle. À long terme, il en résulte un stress financier et émotif important pour tous. L'assurance de soins de longue durée du RAEO offre une solution pour vous et votre famille.

L'assurance de soins de longue durée du RAEO

Le régime d'assurance de soins de longue durée du RAEO est l'un des plus abordables au Canada. Son régime pour **soins à domicile** rembourse le coût des soins et des services d'appui dispensés à domicile ou dans un centre de jour pour adultes.

Les services couverts incluent :

- Soins personnels (aide pour se laver, s'habiller et accomplir les AVQ décrites à la page 3)
- Visites d'infirmière à domicile
- Physiothérapie
- Ergothérapie
- Orthophonie
- Services d'aide familiale (préparation de repas, lessive, ménage léger, épicerie)

Ces services doivent être dispensés par :

- le personnel autorisé d'une agence de soins à domicile
- un thérapeute
- une infirmière autorisée

Prestation pour soins à domicile

Remboursement chaque mois de vos frais de soins à domicile jusqu'à concurrence de 100 \$ par jour et du maximum viager.

Le régime d'assurance de soins de longue durée du RAEO vous offre le choix entre une prestation viagère maximale de 50 000 \$ ou de 100 000 \$, selon vos besoins personnels et votre budget.

Service de relève

Vous pouvez engager quelqu'un d'autre ou aller dans un établissement pour un maximum de deux semaines par année afin de donner un répit au soignant principal non rémunéré. Le remboursement maximal pour les services de relève est égal à la prestation quotidienne, pour un maximum de deux semaines par année. Cette prestation s'ajoute à toute prestation versée pour les services à domicile.

Coordonnateur des soins

Le coordonnateur des soins est soit une infirmière autorisée, soit un travailleur social agréé que l'on désigne pour vous aider au moment de la présentation d'une demande de prestation. Le coordonnateur des soins de longue durée vous aidera à :

- remplir les formulaires nécessaires;
- établir un programme de soins;
- coordonner les prestations;
- trouver des fournisseurs de soins à domicile; et
- suivre l'évolution de vos besoins.

Le coordonnateur des soins est une personne de votre région qui connaît les services et les ressources disponibles dans la région. Le coordonnateur des soins vous aidera à trouver le genre de fournisseurs et de soins que vous préférez afin que vous tiriez le meilleur parti possible de votre assurance.

Qui peut demander l'assurance?

L'assurance de soins de longue durée du RAEO est offerte à tout le personnel du secteur de l'éducation en Ontario, à leurs conjoints et aux autres membres de la famille admissibles âgés entre 20 et 75 ans inclusivement. Les membres de la famille admissibles sont les enfants (et leurs conjoints), les frères et sœurs (et leurs conjoints) et les parents.

Admissibilité aux prestations

Pour avoir droit aux prestations prévues par l'assurance, vous devez obtenir un programme de soins indiquant que :

- vous avez besoin d'aide pour accomplir au moins deux des six AVQ (se laver, s'habiller, se servir des toilettes, manger, se déplacer et la continence);

ou

- vous souffrez d'une déficience cognitive, telle la maladie d'Alzheimer, qui exige que vous soyez sous surveillance pour assurer votre santé et votre sécurité.

Vous devrez satisfaire une période d'attente de 90 jours et soumettre les reçus pour les soins qui vous sont dispensés.

Une fois votre demande acceptée, on vous remboursera vos frais de soins à domicile à concurrence du maximum quotidien de 100 \$ et du maximum viager que vous avez choisi.

Période d'attente

Il faut satisfaire une période d'attente de 90 jours pour chaque période de soins. Aucune prestation n'est payable durant la période d'attente. La période d'attente commence le premier jour documenté où vous avez besoin d'aide et se poursuit pendant 90 jours civils consécutifs. Une fois la période d'attente écoulée, les prestations commencent. Le recours à une période d'attente aide à maintenir les primes à un niveau abordable.

Exonération de la prime

L'assurance de soins de longue durée du RAEO comporte une clause d'exonération de la prime. Vous n'avez donc aucune prime à payer pendant que vous touchez des prestations.

Police libérée à 100 ans

La police est libérée à 100 ans. Cela signifie que vous n'avez alors plus à payer de prime, que vous touchiez des prestations ou non.

Renouvellement garanti

Vos primes ne sont pas garanties. Toutefois, elles n'augmenteront pas en raison de votre âge ou de la détérioration de votre santé. Les primes peuvent augmenter uniquement par catégorie (type de régime et province).

Rabais pour conjoint

Si votre conjoint et vous demandez et obtenez tous deux l'assurance, chacun bénéficiera d'un rabais de 10 % sur la prime.

« Nous ne voulons pas que notre rente et que notre avoir soient menacés si l'un de nous avait besoin de soins à domicile. Le régime d'assurance de soins de longue durée du RAEO nous apporte la tranquillité d'esprit. »

Primes mensuelles

Les primes sont établies en fonction de l'âge à la signature de la proposition.

Âge à l'établissement	Prestation viagère maximale	
	50 000 \$	100 000 \$
20 - 45	29,23 \$	39,70 \$
46	30,25 \$	41,20 \$
47	31,28 \$	42,73 \$
48	32,33 \$	44,25 \$
49	33,35 \$	45,78 \$
50	34,40 \$	47,30 \$
51	35,80 \$	49,35 \$
52	37,23 \$	51,40 \$
53	38,65 \$	53,45 \$
54	40,08 \$	55,50 \$
55	41,50 \$	57,55 \$
56	43,63 \$	60,53 \$
57	45,75 \$	63,50 \$
58	47,88 \$	66,50 \$
59	50,00 \$	69,48 \$
60	52,13 \$	72,48 \$
61	55,25 \$	76,30 \$
62	58,40 \$	80,15 \$
63	61,53 \$	84,00 \$
64	64,68 \$	87,85 \$
65	67,83 \$	91,70 \$
66	72,48 \$	98,50 \$
67	77,15 \$	105,30 \$
68	81,80 \$	112,13 \$
69	86,48 \$	118,93 \$
70	91,15 \$	125,75 \$
71	96,85 \$	133,68 \$
72	102,58 \$	141,60 \$
73	108,28 \$	149,53 \$
74	114,00 \$	157,45 \$
75	119,73 \$	165,38 \$

Transférabilité

L'assurance est transférable et on peut y avoir recours partout au Canada et aux États-Unis. Les prestations sont payées en dollars canadiens jusqu'à concurrence des maximums quotidien et viager établis en dollars canadiens.

Avantages fiscaux

Les prestations payables en vertu de cette assurance ne sont pas imposables. Aucune TVP ni TPS n'est payable sur les primes d'assurance de soins de longue durée.

Personne déléguée (avis à un tiers)

La personne déléguée est quelqu'un que l'on peut contacter si votre assurance est sur le point de prendre fin en raison du non paiement des primes. Les personnes qui souffrent de troubles cognitifs peuvent oublier de mettre suffisamment de fonds dans leur compte bancaire pour régler les primes et elles risquent de perdre leur assurance au moment où elles en ont le plus besoin. Vous pouvez désigner un ami, quelqu'un de la parenté ou un professionnel comme personne déléguée.

Exclusions et restrictions

Aucune prestation n'est payable à l'égard de soins, de traitements ou de services :

- Dispensés par un membre de la famille.
- **Non** dispensés par une agence de soins à domicile, une agence de services à domicile ou un centre de jour pour adultes.
- Pour lesquels il n'y aurait aucuns frais s'il n'existait pas d'assurance.
- Dispensés à l'extérieur du Canada et des États-Unis.
- Rendus nécessaires en raison d'une maladie, d'un traitement ou d'un état de santé attribuable à une tentative de suicide ou à une blessure que l'a personne s'est infligée intentionnellement, qu'elle ait alors été saine d'esprit ou non.
- Rendus nécessaires en raison d'une maladie, d'un traitement ou d'un état de santé attribuable à la perpétration d'un acte criminel ou de la participation à une émeute, une insurrection, un désordre civil, des hostilités ou une guerre (qu'elle soit déclarée ou non).
- Rendus nécessaires en raison de l'alcoolisme, de la toxicomanie ou autre chimiodépendance; toutefois, cette exclusion ne s'applique pas à la pharmacodépendance consécutive aux traitements reçus d'un médecin dans le cadre d'une blessure ou d'une maladie.
- Rendus nécessaires à la suite d'un trouble mental ou nerveux sans cause organique apparente. Les maladies cérébrales d'origine organique, comme la maladie d'Alzheimer et la démence connexe, sont couvertes s'il existe des symptômes objectifs ou qu'un diagnostic est posé.

Demande d'assurance

Il est très facile de s'inscrire à l'assurance de soins de longue durée du RAEO. Il suffit de remplir le formulaire de proposition qui accompagne la trousse et de le retourner par la poste.

Adresse postale : Soins de longue durée du RAEO
14 - 50, boul. Galaxy
CP 56368 SUCC BRM B
Toronto ON M7Y 9C1

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le RAEO au 1 800 267-6847.

Foire aux questions

1. *Pourquoi me faut-il de l'assurance de soins de longue durée?*

Qu'est-ce que l'assurance de soins de longue durée du RAEO peut faire pour moi?

L'assurance de soins de longue durée peut vous aider à conserver votre indépendance et la quiétude. Le régime d'assurance de soins de longue durée du RAEO vous permet de profiter des meilleures options de services offertes en réduisant au minimum les conséquences sur vos finances. L'assurance aide à préserver votre avoir pour d'autres fins, notamment : profiter de la retraite, laisser un héritage à ceux qui vous sont chers, vous assurer un meilleur niveau de vie. Les avantages peuvent dépasser largement les primes versées et les frais de soins de longue durée à déboursier.

2. *Pourquoi le RAEO offre-t-il une assurance de soins de longue durée?*

Les questions de plus en plus fréquentes que nous posent les enseignantes et enseignants au sujet de l'assurance de soins de longue durée révèlent l'existence d'un véritable besoin dans ce domaine. Pour répondre à ce besoin, le RAEO a collaboré avec Assurance-Vie ACE INA pour créer une assurance de soins de longue durée qui comblera les besoins uniques du monde de l'éducation en Ontario. L'assurance de soins de longue durée du RAEO couvre les soins de santé et les services d'appui dispensés à domicile ou dans un centre de jour pour adultes. Assurance-Vie ACE INA se charge de l'évaluation des risques et du règlement des sinistres.

3. *Ne suis-je pas un peu jeune pour penser aux soins de longue durée?*

Les chances d'avoir besoin de soins de longue durée augmentent effectivement avec l'âge, mais une blessure ou une maladie peut nécessiter des soins de longue durée à tout âge. La protection d'une assurance de soins de longue durée est utile quel que soit le point où vous en êtes dans la vie. Mieux encore, plus vous prenez l'assurance jeune, moins vos primes mensuelles sont élevées.

4. *L'assurance de soins de longue durée du RAEO couvre-t-elle les soins dispensés dans une maison de retraite ou une résidence pour personnes âgées?*

Les soins qui vous sont dispensés dans une résidence autonome au sein d'une maison de retraite ou d'une résidence pour personnes âgées peuvent être couverts à titre de soins à domicile s'ils sont offerts par une agence agréée de soins à domicile ou de services à domicile. L'assurance de soins de longue durée du RAEO ne couvre pas les soins dispensés dans un établissement de soins de longue durée.

5. *Ne serait-il pas préférable de mettre de l'argent de côté pour payer mes soins de longue durée si j'en ai besoin?*

Certaines personnes n'ont pas la discipline nécessaire pour économiser. De plus, qu'arriverait-il si vous aviez besoin de soins avant d'avoir économisé suffisamment d'argent? Vous pouvez profiter d'une protection à vie pour une fraction de ce que les soins vous coûteraient. C'est particulièrement vrai si vous souscrivez l'assurance quand vous êtes jeune. Il est donc préférable de souscrire de l'assurance de soins de longue durée immédiatement.

Foire aux questions

6. *Combien de temps faut-il pour déterminer si ma proposition d'assurance de soins de longue durée du RAEO est acceptée?*

Le processus de sélection des risques prend environ un mois. Le délai peut varier selon l'âge et la complexité des antécédents médicaux.

7. *Si je présente une proposition et qu'elle soit acceptée, quand mon assurance prendra-t-elle effet?*

Votre assurance prendra effet le premier du mois qui suivra l'acceptation de votre proposition.

8. *Sur la proposition, on mentionne qu'Assurance-Vie ACE INA pourrait demander des renseignements médicaux à mon médecin. Quel genre de renseignements leur faut-il et pourquoi?*

Assurance-Vie ACE INA pourrait demander à votre médecin de remplir une Déclaration du médecin traitant. Il s'agit d'un résumé de vos antécédents médicaux basé sur le dossier que conserve votre médecin. Ces renseignements aident à déterminer votre admissibilité à l'assurance. Les cabinets de médecin ont l'habitude de fournir ce genre de renseignements aux compagnies d'assurance.

9. *Sur la proposition, on demande quel est le meilleur moment pour appeler. Devrai-je participer à une entrevue? Pourquoi une entrevue et qui la fera?*

Si vous avez moins de 70 ans, une infirmière communiquera avec vous et fera une entrevue téléphonique. Si vous avez 70 ans ou plus, Assurance-Vie ACE INA prendra rendez-vous afin qu'une infirmière ou un travailleur social spécialisé vous rencontre. On vous posera des questions assez élémentaires qui visent à obtenir les meilleures données possibles sur votre santé.

10. *Qu'est-ce qu'une déficience cognitive?*

Une déficience cognitive est définie comme la détérioration des facultés mentales et la perte d'aptitudes intellectuelles qui reposent sur une détérioration de la mémoire, de l'orientation et du raisonnement, qui peuvent être mesurées et qui ont comme origine une maladie cérébrale organique diagnostiquée par un spécialiste. La déficience cognitive doit être suffisamment grave pour nécessiter une surveillance constante.

11. *Mes primes changeront-elles?*

La prime est en fonction de l'âge au moment de la signature de la proposition. Elle ne changera pas simplement parce que vous vieillissez ou que votre santé se détériore. Toute modification de la prime toucherait toutes les personnes ayant souscrit une assurance semblable. On n'augmentera jamais votre tarif exclusivement.

Foire aux questions

12. *Comment calcule-t-on la période d'attente de 90 jours?*

La période d'attente commence le premier jour documenté où vous avez besoin d'aide en raison de l'incapacité d'accomplir au moins deux AVQ ou en raison d'une déficience cognitive, et elle se termine 90 jours plus tard. Les prestations deviennent payables à partir de la fin de la période d'attente jusqu'à l'atteinte du maximum viager, pourvu que vous continuiez d'avoir besoin d'aide.

13. *Qui est le coordonnateur des soins?*

Le coordonnateur des soins est soit une infirmière autorisée, soit un travailleur social possédant de l'expérience en soins de longue durée et sensible aux besoins des personnes qui ont besoin de soins. Le coordonnateur des soins est à l'emploi d'une agence indépendante désignée par Assurance-Vie ACE INA. Ses fonctions sont les suivantes :

- évaluer vos besoins physiques, cognitifs, sociaux et médicaux, collaborer avec votre famille et vous pour déterminer quels services spécifiques vous sont nécessaires, et prendre les dispositions pour obtenir ces services;
- jouer le rôle de conseiller du client pour l'aider à coordonner ses besoins;
- établir un programme de soins et recommander de bons fournisseurs dans votre région en fonction de vos besoins spécifiques;
- vous aider à tirer le maximum de votre assurance de soins de longue durée, vous appuyer vous et votre famille, et vous aider à trouver des fournisseurs de qualité.

14. *Qu'est-ce qu'un programme de soins?*

Le programme de soins :

- énonce vos besoins en termes de soins de longue durée;
- énonce les services et les fournisseurs appropriés pour vos besoins;
- énonce le coût des services dont vous avez besoin, s'il y a lieu;
- est un document évolutif que votre coordonnateur des soins met à jour à mesure que votre situation et vos besoins changent.

15. *Qu'arrive-t-il si je touche des prestations, que je me rétablisse avant d'atteindre le maximum viager et que je doive présenter une autre demande de prestation?*

Si vous n'avez pas atteint le maximum viager, vous toucherez des prestations en vertu de votre nouvelle demande. Vous devrez satisfaire à nouveau à la période d'attente à moins qu'il ne s'agisse d'une récurrence. On considère qu'il y a récurrence si deux périodes de soins surviennent à moins de six mois d'intervalle pour des raisons connexes.

Foire aux questions - impôt

Il n'y a pas de législation fiscale spécifique à l'assurance de soins de longue durée. Les renseignements qui suivent reposent sur l'évaluation faite par ACE Life des lois fiscales actuelles et leur interprétation par l'Agence du revenu du Canada. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou un comptable fiscaliste à propos de votre situation personnelle.

16. *Les primes sont-elles déductibles à titre de frais médicaux aux fins de l'impôt?*

Non. L'assurance de soins de longue durée du RAEO n'est pas considérée comme un régime privé de soins de santé et les primes que paie un particulier en vertu du régime ne constituent pas des frais médicaux.

17. *Les frais de soins de longue durée sont-ils déductibles à titre de frais médicaux aux fins de l'impôt?*

Oui. L'excédent de frais médicaux qui n'est pas remboursé peut être inclus dans le calcul du crédit d'impôt pour frais médicaux.

18. *Les remboursements que je toucherai sont-ils imposables?*

Non. Les remboursements touchés en vertu de l'assurance de soins de longue durée du RAEO ne sont pas imposables parce que la police appartient à un particulier et que celui-ci touche les sommes versées.

Observations

Si vous avez des questions à propos de l'assurance de soins de longue durée du RAEO, veuillez composer le 1 800 267-6847.